

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

### **Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats**

Paris, le 18 avril 2011

Délégation pour l'action extérieure des  
collectivités territoriales

N°/DGM/AECT

### **COMMUNIQUE**

#### **Coopération décentralisée : de nouveaux outils au service de la politique d'influence de la France**



Le Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Antoine Joly, a lancé le 18 avril 2011, au Centre de la Presse étrangère, à l'attention des villes, régions et départements français, trois nouveaux outils au service de la politique d'influence de la France.

Ces trois initiatives permettront de mieux mobiliser l'expertise des collectivités territoriales, de construire un partenariat gagnant-gagnant dans les pays émergents et d'offrir de nouvelles opportunités en Méditerranée.

Elles témoignent du partenariat dynamique qu'a su construire depuis quelques années le ministère des Affaires étrangères et européennes avec les acteurs de la coopération décentralisée. Elles permettent par ailleurs d'améliorer, au sein de la Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats, la cohérence de la réponse française aux enjeux globaux, dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités territoriales, tout en recherchant, dans la concertation et dans le travail en réseau, une meilleure efficacité et une plus grande coordination.

#### **Un Programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales : PACT2**

L'action internationale des collectivités territoriales s'appuie désormais de plus en plus sur leurs compétences et leurs savoir-faire dans des domaines d'intervention souvent au coeur des grands défis mondiaux (changement climatique, cohésion sociale, développement économique, diversité culturelle...). Ce nouveau programme Pact2 est un instrument innovant de mobilisation de l'expertise des collectivités territoriales au service de l'influence de la France.

Elaboré en concertation avec les ambassades de France et les associations nationales d'élus, ce nouveau programme permettra d'une part d'octroyer aux collectivités territoriales qui le souhaitent un label « expertise internationale » qui identifiera clairement leurs compétences et leurs savoir-faire. D'autre part, il permettra de financer la mise en œuvre de missions de coopération thématique soit sur initiative de la collectivité, soit sur demande du

ministère. Enfin, Pact2 favorisera la recherche de synergies entre la coopération décentralisée et l'action bilatérale de la France.

### **Trois appels à projets en partenariat avec trois pays émergents : l'Inde, le Brésil et l'Argentine**

Ces appels à projets, lancés en collaboration les gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil, permettront de soutenir et de développer la coopération décentralisée avec ces trois Etats dans une perspective gagnant-gagnant. Dans les pays dits émergents, le renforcement de nos positions passe dans une large mesure par celui des positions des acteurs des territoires au niveau local : collectivités territoriales, universités, centres de recherche ou pôles de compétitivité.

Ce nouveau dispositif, innovant car négocié et géré conjointement avec les trois Etats partenaires, permettra de financer des projets de coopération décentralisée dans des thématiques porteuses en faveur du développement local : le développement économique, la gouvernance locale, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'assainissement et les ressources hydriques, l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, le développement urbain, les transports, le développement durable, le tourisme et l'éco-tourisme, la culture, le patrimoine, la coopération universitaire et la recherche. L'appel à projets franco-brésilien permettra quant à lui spécifiquement de développer la coopération décentralisée en Afrique et en Haïti dans le cadre de coopérations trilatérales.

D'autres appels à projets conjoints sont en cours de négociation avec d'autres Etats, notamment avec la Chine, le Maroc et la Russie.

### **Un appel à projets en faveur de la Méditerranée**

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales et le Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur, en concertation avec toutes les collectivités territoriales de la région, lance un Fonds régional pour la coopération décentralisée en Méditerranée.

Ce Fonds permettra de soutenir des projets de coopération décentralisée dans les domaines de la gouvernance locale et de l'appui institutionnel en faveur de la décentralisation et de la déconcentration dans les pays du pourtour de la Méditerranée. Huit pays sont éligibles : l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, les Territoires Palestiniens, la Tunisie et la Turquie. Les projets concernant le Maroc feront l'objet d'un appel à projets spécifique franco-marocain.

### **Un appel à projets visant à réduire la fracture numérique dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée**

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) lancent un appel à projets conjoint dans le cadre du programme ISI@MED (Initiative pour la Société de l'Information en Méditerranée).

Cet appel à projets permettra d'initier des projets innovants en matière de société de l'information dans les pays du Sud de la Méditerranée. Lancé en 2009 par les Nations Unies, le programme Isi@med entend réduire la pauvreté en comblant la fracture numérique.

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement méthodologique afin de renforcer les capacités des partenaires méditerranéens en matière de TIC dans trois domaines prioritaires : la gestion des ressources locales et territoriales, le développement économique local et le développement de projets communautaires.